



Souscription à un abonnement VPN

Définitions

Abonné L'abonné est l'adhérent à l'association ayant souscrit un abonnement au service VPN. L'abonnement ne peut être commandé que par un adhérent, mais l'abonné n'est pas nécessairement l'adhérent.

Description du service

Aquilenet fournit une connexion à son réseau au travers du protocole OpenVPN.

Aquilenet fournit, sur cette connexion à son réseau, une ou plusieurs adresses IP publiques, fixes ou non (selon demande de l'abonné), et assure le routage vers Internet.

En plus de cet accès vers Internet, l'association fournit des services (noms de domaines, adresse e-mail, etc.), au choix de l'abonné.

L'association fonctionne grâce au bénévolat de ses membres adhérents : d'autres services peuvent être mis à disposition s'il se trouve des adhérents prêts à mettre en place et administrer ces services.

Le règlement intérieur de l'association s'applique aux activités de l'abonné sur sa connexion VPN, comme pour tous les autres services fournis par Aquilenet. Conformément aux statuts de l'association, ce règlement a valeur statutaire. Son non-respect peut entraîner une radiation de l'association. L'adhérent est invité à s'assurer que l'abonné connaît ces obligations et les respecte.

Conditions d'accès

La fourniture de l'accès VPN est soumis au paiement régulier d'un abonnement.

Le montant de l'abonnement est susceptible d'être modifié, à la hausse ou à la baisse, en fonction des tarifs des fournisseurs de l'association. Si le tarif est révisé à la hausse, et au-delà du tarif qui était en vigueur lors de la souscription de l'abonnement, l'abonné en sera informé dans les meilleurs délais par l'association et aura la

possibilité de résilier son abonnement dans les conditions prévues.

Durée d'accès

L'abonnement n'est pas soumis à une durée d'engagement. L'abonné est libre de résilier son accès à tout moment.

Tarifs en vigueur

L'association Aquilenet pratique des tarifs différents selon la nature des abonnés et leur situation sociale. A priori l'association distingue 2 catégories d'abonnés auxquels des tarifs différents sont appliqués. L'association se réserve le droit d'effectuer des dérogations à ces règles, que ce soit à la hausse ou à la baisse. Ces dérogations seront toujours annoncées sur le site Web de l'association ainsi qu'en Assemblée Générale, ainsi que les motifs qui ont amené à ces dérogations (adhérent sur-consommateur de bande passante, conditions de ressources particulièrement faibles, etc).

Les 2 catégories sont les suivantes :

Particulier correspond à la catégorie la plus usuelle d'un adhérent qui s'abonne au service VPN à titre individuel pour son usage privé.

Préférentiel correspond à la catégorie des adhérents ayant des faibles moyens et qui s'abonnent au service VPN à titre individuel pour leur usage privé. Cette catégorie est réservée aux étudiants, allocataires des minima sociaux, titulaires de CES (Contrats Emplois Solidarité), ou similaires. Cette catégorie n'est accessible que sur présentation de justificatifs.

Le présent bulletin d'abonnement concerne la catégorie « préférentiel ».

Pour mémoire, le tarif TTC en vigueur en Janvier 2015 pour cette catégorie est le suivant :

Accès VPN, tarif mensuel : 3€

Signature

Le présent bulletin d'abonnement doit être retourné à Aquilenet *signé*.

Je soussigné(e) :

Nom : _____

demeurant à

Adresse 1 : _____

Adresse 2 : _____

Code postal : _____ Ville : _____

demande par la présente à être abonné(e) au service VPN d'Aquilenet tel que défini dans le présent document.

Fait à _____, le _____

Signature :

à envoyer à Aquilenet – 20 rue Tourat – 33000 BORDEAUX